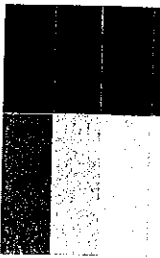


JUILLET 2020



Aux Parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint un complément des circulaires de rentrée concernant la prochaine rentrée scolaire à l'École Jeanne d'Arc.

- 1. Circulaire de rentrée**
- 2. Fournitures**
- 3. Droit à l'image - autorisation de diffusion - autorisation de sortie (à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant le jour de la rentrée)**
- 4. Imprimé assurance scolaire**

A partir du LUNDI 24 AOUT 2020 je me tiendrai à votre disposition pour ceux qui le souhaiteraient (prendre rendez-vous auprès du secrétariat de l'École St Joseph au 05 65 73 30 40).

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Directrice,

Véronique BESSODES

RENTREE SCOLAIRE 2020– 2021

MARDI 1er SEPTEMBRE 2020

08h30 - 09h30 → **Toutes les classes
sauf pour les PS (voir courrier joint)**

- ◆ Pièce à fournir le jour de la rentrée : (à l'enseignant de votre enfant)
☞ Le droit à l'image, autorisation de diffusion et de sortie

- ◆ Horaires des journées de classe :
08 h 45 → 11 h 45
13 h 30 → 16 h 30 } Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi

- ◆ Accueil des élèves :

L'accueil et la sortie des élèves de l'Ecole Maternelle et Primaire se feront rue SEGURET SAINCRIC. Si ce n'est pas la personne habituelle qui prend l'enfant en charge, il faut en aviser l'enseignant ou le personnel de service présent. Les élèves qui rentrent à pied chez eux devront apporter une autorisation de leurs parents. Aucune autorisation ne sera accordée aux enfants pour attendre sur le trottoir devant l'école. Toutefois, les aînés collégiens ou lycéens pourront récupérer leur frère ou sœur dans l'école ou sur la cour.

Tous les autres attendront leur famille à l'intérieur de l'école, sur la cour.

- ◆ Absences :

Elles doivent être signalées sans retard

- avant 9 h pour les absences du matin
- avant 14 h pour celles de l'après-midi.

- ◆ Garderies gratuites :

- 07H30 A 08H45
- 11H45 A 13H30
- 16H30 A 19H
- 17H00 A 17H30 : études surveillées pour les CP, CE1, CE2, CM1, CM2. qui s'inscrivent pour l'année scolaire 2020-2021. Pour que ce temps d'étude soit un temps de travail efficace, il vous est demandé d'attendre 17h30 pour récupérer votre enfant.

- ◆ Cantine : Prix du repas 4,20 € : Carnet de 10 tickets : 42 euros.

Les tickets de cantine seront vendus à l'accueil de l'Ecole Maternelle et Primaire à partir de 7h30 jusqu'à 8h30

◆ Répartition des classes:

- TPS – PS : Mme ANDRE Magali
- MS : Mme CARLES Coralie
- GS : Mme CAYRON Géraldine
- CP : Mme REGOURD Yannick
- CE1 : Mme TURLAN Hélène
- CE2 : Mme ASSIE Séverine
- CE2/CM1 : Mme VALAYE Céline
- CM1 : Mme PALAYRET Julie
- CM2 : Nomination en cours
- Regroupement adaptation : Mme VALAYE Céline
- Dispositif ULIS : Mme DE CAMPOS Marie-José

◆ Calendrier scolaire : **RENTREE SCOLAIRE : MARDI 1er SEPTEMBRE 2020**

- <u>VACANCES DE TOUSSAINT</u>	:	<i>du vendredi 16 octobre 2020 au lundi 2 novembre 2020</i>
- <u>VACANCES DE NOËL</u>	:	<i>du vendredi 18 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021</i>
- <u>VACANCES D'HIVER</u>	:	<i>du vendredi 12 février 2021 au lundi 1^{er} mars 2021</i>
- <u>VACANCES DE PRINTEMPS</u>	:	<i>du vendredi 16 avril 2021 au lundi 3 mai 2021</i>
- <u>SORTIE</u>	:	Mardi 6 Juillet 2021

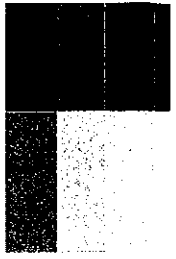
Les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021.

Je vous souhaite, à vous les enfants, de bonnes vacances et une très bonne année scolaire.

Et vous parents, soyez assurés du dévouement et de la disponibilité de l'équipe éducative auprès de vos enfants.

La Directrice,

Véronique BESSODES



DROIT A L'IMAGE, AUTORISATION DE DIFFUSION ET DE SORTIES SCOLAIRES 2020-2021

NOM (élève) Prénom

NOM (parents) Prénom

Adresse

Tél. domicile :

N° portable mère

N° portable père

DROIT à L'IMAGE ET AUTORISATION DE DIFFUSION

Les élèves sont photographiés individuellement et collectivement à la rentrée et en situation scolaire durant l'année.

Seules les photographies des groupes classes ou d'élèves en situation scolaire pourront être utilisées :

- pour une publication de l'établissement et du réseau lasallien
- sur le site de l'établissement.

Pour toute opposition à la prise photographique d'un élève les parents adresseront un courrier au chef d'établissement dès le début de l'année scolaire.

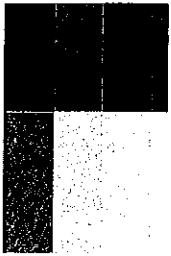
AUTORISATION DE SORTIE

- autorise** mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école
- n'autorise pas** mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école

Nous, soussignés, certifions avoir pris connaissance des autorisations ci-dessus, adhérons et nous engageons à les respecter.

A, le

*Signature des responsables légaux
précédée de la mention "Lu et approuvé"*



ASSURANCE SCOLAIRE 2020-21

FICHE A REMETTRE A L'ENSEIGNANT AVANT LE 07.09.20

Nom : Prénom :

Classe :

NE RIEN VERSER : LE MONTANT SERA PORTE SUR LA FACTURE DU 1ER TRIMESTRE.

Veillez nous indiquer **OBLIGATOIREMENT** la formule que vous choisissez en cochant la case correspondante.

Dans le cas de **NON-REPONSE**, l'assurance scolaire sera retenue d'office et facturée.

Je prends l'assurance scolaire 7.60 € par an, 24h/24h, toute l'année, CONTRAT GENERALI FRANCE ASSURANCE N° 12 290 100 (imprimé joint – MERCI DE LE CONSERVER)

ou

Je ne prends pas l'assurance scolaire et je fournis **IMPERATIVEMENT** une attestation de mon assureur indiquant que mon enfant est bien assuré en Responsabilité Civile et Individuelle Accidents Corporels.



L'assurance Scolaire pour vos Enfants

7 JOURS/7 24H/24

Une couverture
maximum tout au
long de l'année !

En cas d'accident...

☛ Déclarer l'accident auprès de l'établissement scolaire, en joignant :

- **Dommage corporel** : un certificat médical de première constatation.
- **Dentaire** : un devis précisant le montant de la reconstruction prothétique au coût actuel, pour le paiement de la somme prévue au tableau des garanties.
- **Agression-racket/vol des effets scolaires** : le dépôt de plainte fait auprès des autorités de police ou de gendarmerie.
- **Bris de lunettes** : la facture de l'opticien ou l'original du décompte de la sécurité sociale complété par le décompte de votre mutuelle complémentaire.

☛ Les Assurances F.E.C. accusent réception de la déclaration en indiquant un numéro de référence qui doit être réappé dans toute correspondance.

☛ Toutes les notes de frais liées à un accident corporel de l'élève assuré doivent être présentées à la Sécurité Sociale (ou à d'autres caisses...) ainsi qu'à votre mutuelle.

Après remboursement par ces organismes, envoyer les décomptes aux Assurances F.E.C. qui procéderont au paiement des sommes prévues.



☛ Si le traitement de l'enfant est très long, envoyer les décomptes au fur et à mesure des remboursements des organismes.

☛ Nous ne délivrons pas de prise en charge directement aux hôpitaux ou cliniques.

☛ Pour dore le dossier, il sera demandé dans certain cas, un certificat médical de guérison ou de consolidation.



Prescription : Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance (art. L 114-1 et L 114-2 du code des Assurances). S'il n'est pas possible de clore le dossier dans ce délai (consolidation non acquise par exemple), il est impératif d'intrompre cette prescription par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :

Protégez vos enfants



La Formule Harmonie



Une garantie scolaire et extra scolaire, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Ce que nous garantissons

Le paiement d'indemnités en cas d'accidents corporels subis par l'assuré.
L'indemnisation des dommages causés aux biens du maître de stage.

Les événements et garanties sont résumés dans le tableau ci-contre et s'entendent en complément de la Sécurité Sociale et/ou complémentaires.

Les activités garanties

Les activités scolaires...
Les loisirs...
Les activités extra-scolaires (sportives, récréatives...)

Ce qui n'est pas garanti (exclusions)

La pratique des sports aériens, navigation aérienne dans les appareils non agréés pour le transport public de personnes, yachting à plus de 25 miles des côtes, bobsligh, skeleton, saut à ski, l'esclade avec moyens artificiels ou en cordées (sauf initiation), les sports à titre professionnel, les courses utilisant des engins à moteur, Usage comme conducteur ou passager d'un véhicule à deux roues d'une cylindrée supérieure à 125 cm³, Accidents résultant de l'usage de stupéfiants ou de tranquillisants ou de l'abus de boissons alcoolisées, La participation à une rixe (sauf cas légitime défense), Le suicide ou tentative.

Validité

L'assurance couvre l'assuré d'une rentrée scolaire à l'autre, 24h/24 (sous réserve du paiement de la cotisation).

Où s'exercent les garanties

En France Métropolitaine, D.O.M. et T.O.M. et pays membres de la C.E.E., Dans le reste du monde lors de séjours intérieurs à 6 mois.

Assistance - Rapatriement

Les Assurances FEC ont souscrit une garantie auprès d'EUROP ASSISTANCE pour tous les participants aux voyages collectifs organisés par l'établissement.
Cette convention est valable dans le monde entier (sauf pays en état de guerre).

Responsabilité civile

Afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Multirisques, RC Familiale...), nous ne garantissons pas la responsabilité civile personnelle des élèves.



Garanties & Capitaux

Décès Capital de	5.000 €
Invalidité	
jusqu'à 32% d'invalidité	% de (*) 47.000 €
de 33% à 89% d'invalidité	% de 70.000 €
supérieure ou égale à 90% d'invalidité	% de 100.000 €

(*) Franchise relative de 6%

Frais Médicaux

Pharmaceutiques, chirurgicaux, transports, hospitalisation après intervention de la Sécurité sociale et/ou complémentaire

FRAIS RÉELS
(mont. 4 fois la limite S.S.)

Frais Chambre particulière

En cas d'hospitalisation (mont. 365 jours)
35 €/jour (franchise 5 jours)

Frais Médicaux prescrits

Mais non remboursés par le régime obligatoire et/ou complémentaire
200 €

Frais Dentaire

Par dent ou prothèse dentaire cassée
350 €

Frais d'Optique

Lunettes de vue ou lentilles
300 €

Fortait Appareil

Appareil d'orthodontie ou auditif
500 €
(1 forfait par année scolaire)

Frais de Vol/Bris des instruments de musique

pendant les cours - 1 fois par année scolaire
Franchise de 30 €
800 €

Nota

Ce document n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un extrait du contrat GENERALI FRANCE ASSURANCES N°12.290.100, auquel il convient de se reporter et disponible auprès de l'établissement.

Année Scolaire 2020/2021 / Bulletin de souscription

à compléter par la famille et à remettre à l'établissement

le GÉNÉRALI FRANCE ASSURANCES N°12.290.100 souscrit par l'établissement, conformément aux conditions du contrat

Cotisation annuelle (1) 7,60 €

(1) prix TTC hors taxes

Nom de l'élève à assurer :

Adresse :

CP-Ville :

Formule : Harmonie

Cachet de l'établissement obligatoire



Frais de Recherche et de transport

Pour transports dans les mêmes conditions de destination que la Sécurité Sociale
8.000 €

Frais de Prothèse

Inclus location amies anglaises et béquilles
500 €

Aide ou Transport Pédagogique

A partir du 3^{ème} jour d'incapacité avec un maximum de 6 mois
450 € par mois

Frais de Scolarité

Suite à une incapacité supérieure à 90 jours
800 €

Suivi Psychologique

De l'école suite à un accident ou sinistre traumatisant
800 €

Racket - Agression

Dans l'établissement ou au cours du trajet domicile/établissement, après départ de plaine auprès des autorités
100 €

Vol du cartable et des effets scolaires

Après départ de plaine auprès des autorités - 1 fois par année scolaire
70 €

Dommages aux Biens du Maître de Stage

Franchise de 77 €
10.000 €

E-REPUTATION des élèves

1 fois par année scolaire et par élève
250 €

Signature d'un parent ou du représentant légal

TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

◆ **1^{ER} ENFANT : PAR MOIS, SUR 10 MOIS**

— CONTRIBUTION DES FAMILLES ⁽¹⁾ : **50,00 €**

Une réduction de la contribution des familles de 10,00 % est accordée pour le 2ème enfant, de 25 % pour le 3ème enfant et de 50 % pour le 4^{ème}. Gratuité de la contribution des familles à partir du 5ème enfant. (Sont inclus les enfants scolarisés au collège St Joseph – Rodez)

(1) Cette contribution familiale permet : "le règlement des annuités correspondant à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs affectés aux classes sous contrat, pour l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif ainsi que pour la constitution d'une provision pour grosses réparations de ces bâtiments." Elle concerne également les supports pédagogiques, la correspondance, l'encadrement et les services éducatifs proposés à votre enfant, la responsabilité civile...

☑ **TICKET REPAS : 4,20 €**

➤ **1/2 PENSION, 4 REPAS PAR SEMAINE : 56,00 € par mois pendant 10 mois**

1 - FRAIS COMPLEMENTAIRES :

- Assurance scolaire en option : **7,60 €**
- Adhésion A.P.E.L. : **22,50 €**
- Fichiers, livres de lecture, agendas, fournitures... variables suivant les classes

2 - MODALITE DE PAIEMENTS : Deux formules vous sont proposées :

- **PAR TRIMESTRE : Chèque Bancaire.**
- **PAR MOIS :** Prélèvement automatique sur **10 mois d'octobre à juillet** (reconduit sans avis de votre part pour les familles qui l'ont demandé l'année précédente et pour toute la durée de la scolarité dans l'établissement).

ou **chèque bancaire.**

Liste complète des fournitures pour les élèves qui vont entrer en classe de GS (listes 1 et 2)

Liste 1 : fournitures à acheter par les familles

1 cartable ou un sac à dos
 2 trousses pour ranger les feutres, crayons de couleurs, une colle, le crayon à papier et la gomme.
 Une paire de ciseaux à bouts ronds
 Une ardoise Velleda + 4 feutres ardoise
 Une timbale en plastique
 Une boîte pour le goûter
 Un grand sac qui servira à transporter les travaux au cours de l'année.

Liste 2 : fournitures commandées par l'école

1 ramette de papier A4 (80 gr)
 3 cahiers 24x32, 96 pages
 1 cahier 17x22, 60 pages
 1 cahier apprentissage écriture 3 mm
 2 cahiers 17x22, 48 pages
 1 pochette canson couleur A4
 2 crayons à papier
 1 gomme
 1 pochette de feutres pointe large
 1 pochette de crayons de couleurs
 5 gros bâtons de colle UHU
 2 boîtes de mouchoirs

Fournitures communes pour l'année + photocopies

TOTAL

50 €

Ce montant vous sera facturé.